



N° de résolution
ou annotation



Bolton-Est

Une séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 5^e jour du mois de février de l'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE** à 19 h.

Sont présents :

Vinciane Peeters	Mairesse	
Marco Legault	Conseiller	siège no 1
Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Elaine Thivierge	Conseillère	siège no 3
Pierre Lemay	Conseiller	siège no 4
Charles Chateauvert	Conseiller	siège no 5
Alain Déry	Conseiller	siège no 6

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Vinciane Peeters.

Assiste également à la séance, la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré conformément aux dispositions du *Code municipal*.

La séance du conseil se déroule en visioconférence en direct avec une période de question ouverte aux citoyens.

Il y avait 19 citoyens dans l'assistance virtuelle et en personne.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Mme Vinciane Peeters, Mairesse, déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

2024-02-5022

IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

- Ouverture de la séance ordinaire
- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 8 janvier 2024
- Comités
 - 4.1. Comité sur les communications** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu
 - 4.1.1.** Motion de remerciement firme Cadence Communication



N° de résolution
ou annotation

Technopub | 819 563-5932

- 4.2. **Comité ressources humaines** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu
- 4.3. **Comité sécurité publique** – M. Pierre Piché donne le compte rendu
5. Loisirs – Culture – Communautaire
 - 5.1. **Comité culturel** – M. Alain Déry donne le compte rendu
 - 5.2. **Comité développement communautaire** - M. Pierre Lemay donne le compte rendu
 - 5.3. **Adoption** – Politique culturelle
 - 5.4. **Octroi de contrat** – Ingénieur bloc sanitaire
6. Environnement
 - 6.1. **CCE** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu
 - 6.2. **Adoption** –Règlement 2024-432 établissant un programme triennal d’inspection des fosses de rétention à vidange totale
 - 6.3. **Adoption** – Règlement 2024-433 modifiant le règlement numéro 2022-410 concernant la gestion des installations septiques
 - 6.4. **Adoption** – Règlement 2024-434 modifiant le règlement numéro 2018-360 relatif à la gestion des matières résiduelles
 - 6.5. **Avis de motion et dépôt** – Règlement 2024-435 visant à accorder une subvention pour favoriser l’acquisition de composteur domestique et de biodigester domestique
 - 6.6. **Renouvellement de contrat** – collecte et transport des matières résiduelles parcours pour les rues avec contraintes
 - 6.7. **Renouvellement de contrat** – collecte et transport des matières résiduelles parcours excluant les rues avec contraintes
 - 6.8. **Demande d’aide financière** – Programme Emplois Verts – Agent(e) environnemental – Patrouille verte
7. Urbanisme et développement
 - 7.1. **CCU** – M. Charles Chateauvert donne le compte rendu
 - 7.2. Rapport de l’inspecteur en bâtiment
 - 7.3. **Résolution d’intention d’adoption ultérieure d’un projet de règlement modifiant ou révisant le plan d’urbanisme**
 - 7.4. **Avis de motion et dépôt** – Règlement 2024-436 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2021-394
8. Rapport financier
 - 8.1. **Comptes payés**
 - 8.2. **Comptes à payer**
 - 8.3. **Dépôt du rapport annuel 2023** – Application du règlement 2019-368 sur la gestion contractuelle
 - 8.4. **Ajustement de crédit article 12 compensation services municipaux**
9. Rapport de la mairesse
 - 9.1. **Communication avec les citoyens**
10. Rapport de la MRC Memphrémagog
 - 10.1. **Rencontre mensuelle**
11. Infrastructures et voirie



N° de résolution
ou annotation

- 11.1. **Comité d'infrastructure et de voirie** – M. Marco Legault donne le compte rendu
- 11.2. **Octroi de contrat** – Fournitures plantes annuelles 2024
- 11.3. **Octroi de contrat gré à gré 3 ans** – balayage de rue
- 11.4. **Octroi de contrat** – nivelage des chemins municipaux 2024

12. Administration
 - 12.1. Dépôt de la correspondance
 - 12.2. **Embauche** – Inspecteur en bâtiment en partenariat avec la ville de Stanstead
 - 12.3. **Embauches** – Journalier à la voirie
 - 12.4. **Embauche** – Préposé aux mesures des installations septiques
 - 12.5. **Ouverture de poste** – Poste agent(e) environnemental- Patrouille verte
 - 12.6. **Entériner le rapport annuel** – sécurité incendie 2023
 - 12.7. **Nomination de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, de l'inspectrice en environnement et adjointe en bâtiment, de l'inspecteur en urbanisme, de l'inspecteur de la voirie et des infrastructures et de l'adjointe à la direction**

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 8 janvier 2024

2024-02-5023

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Comités

- 4.1. **Comité sur les communications** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu
 - 4.1.1 Motion de remerciement firme Cadence Communication

2024-02-5024

La Municipalité désire remercier la firme Cadence Communication, mais plus particulièrement Madame Stéphanie Aubin pour son excellent travail effectué durant l'absence de notre conseillère en communication.

- 4.2. **Comité ressources humaines** – Mme Elaine Thivierge donne le compte rendu



N° de résolution
ou annotation

4.3. Comité sécurité publique – M. Pierre Piché donne le compte rendu

5. Loisirs – Culture – Communautaire

5.1. Comité culturel – M. Alain Déry donne le compte rendu

5.2. Comité développement communautaire – M. Pierre Lemay donne le compte rendu

5.3. Adoption – Politique culturelle

CONSIDÉRANT QUE la culture pour la municipalité de Bolton-Est signifie un mode de vie pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la vie culturelle développe un sentiment d'appartenance auprès de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît l'importance de la culture dans le développement de sa communauté et désire favoriser la diversité culturelle;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5025

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Est adopte la politique culturelle déposé par le comité culturel.

ADOPTÉE

5.4. Octroi de contrat – ingénieur bloc sanitaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a travaillé avec le conseil sport loisir de l'Estrie afin de déterminer les besoins du parc Terrio;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres gré à gré pour effectuer un plan directeur au parc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé un contrat à la firme Automne architecte pour la conception du bâtiment sanitaire et de rangement.

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5026

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat pour les plans et devis pour la structure de la fondation du bâtiment sanitaire et de rangement à la firme GROUPE A.S.M. Experts-Conseils au montant de **3000,00\$ avant les taxes.**



N° de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité de Bolton-Est s'approprie au Fond de parc et terrain de jeux (FPTJ) un montant de trois mille cent quarante-neuf et soixante et trois (3149,63 \$) pour payer les coûts du contrat.

ADOPTÉE

6. Environnement

6.1. **CCE** – Mme. Elaine Thivierge donne le compte rendu

6.2. **Adoption** – Règlement 2024-432 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Est à le pouvoir, en vertu de la Loi sur les compétences municipales, d'adopter des règlements pour protéger l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité dispose de pouvoirs en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances attribué par la loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c, C47-1;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Est est responsable de l'application du Règlement sur l'Évacuation et le traitement des eaux usés des résidences isolées, R.R.Q., c, Q-2, r.22;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut s'assurer que les installations septiques sur le territoire sont conformes aux normes prévues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

ATTENDU QUE le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées permet aux propriétaires, et ce à certaines conditions, d'implanter une fosse de rétention uniquement dans le cas où la Municipalité de Bolton-Est dispose d'un programme triennal d'inspection de ces fosses;

ATTENDU QUE l'usage d'une fosse de rétention totale défectueuse est susceptible d'avoir une incidence néfaste sur la qualité de d'écosystème des lacs et cours d'eau sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Est désire s'assurer de l'étanchéité des fosses de rétention à vidange totale présentes sur son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller M. Pierre Piché à la séance ordinaire du 8 janvier 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5027

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil adopte le règlement 2024-432 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale.

ADOPTÉE

6.3. Adoption – Règlement 2024-433 modifiant le règlement numéro 2022-410 concernant la gestion des installations septiques

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Est a adopté le règlement numéro 2022-410 concernant la gestion des installations septiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Est souhaite modifier le Règlement numéro 2022-410 afin que celui-ci ne s'applique pas aux fosses de rétention à vidange totale;

ATTENDU QUE le Règlement 2024-432 établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention à vidange totale vise à établir les modalités de mise en œuvre dudit programme triennal afin d'en vérifier l'étanchéité conformément au Règlement sur l'évacuation et traitement des eaux usées des résidences isolées, R.R.Q., c. Q-2, r.22;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller M. Charles Chateauvert à la séance ordinaire du 8 janvier 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QUE l'objet du règlement est mentionné;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation pour les citoyens présents, et ce, dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5028

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte le règlement 2024-433 modifiant le règlement numéro 2022-410 concernant la gestion des installations septiques.

ADOPTÉE

6.4. Adoption – Règlement 2024-434 modifiant le règlement numéro 2018-360 relatif à la gestion des matières résiduelles

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales autorise la municipalité à adopter des règlements en matière d'environnement, ce qui comprend la gestion des matières résiduelles;



N° de résolution
ou annotation

2024-02-5029

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la réglementation existante notamment en vue des changements apporté au service d'écocentre et à l'écocentre mobile;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseillère Mme. Elaine Thivierge à la séance ordinaire du 8 janvier 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte le règlement 2024-434 modifiant le règlement numéro 2018-360 relatif à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

6.5. Avis de motion et dépôt – Règlement 2024-435 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition de composteur domestique et de biodigesteur domestique

L'AVIS est donné par le conseiller Alain Déry qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2024-435 visant à accorder une subvention pour favoriser l'acquisition de composteur domestique et de biodigesteur domestique.

La loi prévoit que dorénavant, le dépôt du règlement se fait en même temps que l'adoption de l'avis de motion et que la consultation est disponible aux citoyens sur le site Internet de la Municipalité de Bolton-Est au <http://boltonest.ca>.

Une copie du Règlement numéro 2024-435 est déposée au conseil.

DÉPOSÉE

6.6. Renouvellement de contrat – collecte et transport des matières résiduelles parcours pour les rues avec contraintes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SEAO pour la collecte et transport des matières résiduelles parcours pour les rues avec contraintes;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres couvre le période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 avec une option de renouvellement pour une année subséquente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est désire exercer son droit de renouvellement de contrat pour l'année 2025;



N° de résolution
ou annotation

2024-02-5030

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Raymond Cherrier Inc. a soumis un prix de 165 383,18 \$ taxes incluses pour l'année 2025 dans le contrat initial;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de Bolton-Est exerce son droit de renouvellement avec les Entreprises Raymond Cherrier Inc. le contrat initial au montant de 165 385,18 \$ taxes incluses pour la collecte et transport des matières résiduelles parcours des rues avec contraintes pour l'année 2025;

QUE le devis d'appel d'offres fait partie intégrante du contrat liant la Municipalité à l'entrepreneur.

ADOPTÉE

6.7. Renouvellement de contrat – collecte et transport des matières résiduelles parcours excluant les rues avec contraintes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres sur SEAO pour la collecte et transport des matières résiduelles parcours excluant les rues avec contraintes;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres couvre le période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 avec une option de renouvellement chaque année pour deux (2) saisons subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Bolton-Est à exercer son droit de renouvellement avec Waste Management pour la collecte et transport des matières résiduelles excluant les matières recyclables dans la résolution 2023-12-4986;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-est a récemment obtenu le droit de prolonger les contrats de renouvellement pour la collecte et transport des matières recyclables pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Est désire exercer son droit de renouvellement de contrat pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprises Waste Management a soumis un prix de 86 610,74 \$ taxes incluses pour l'année 2025 pour la collecte et transport des matières recyclables dans le contrat initial;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5031

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution
ou annotation

QUE le Conseil municipal de Bolton-Est exerce son droit de renouvellement avec l'entreprise Waste Management le contrat initial au montant de 86 610,74 \$ taxes incluses pour la collecte et transport des matières recyclables parcours excluant rues avec contraintes pour l'année 2025;

QUE le devis d'appel d'offres fait partie intégrante du contrat liant la Municipalité à l'entrepreneur.

ADOPTÉE

6.8. Demande d'aide financière – Programme Emplois Verts – Agent(e) environnemental – Patrouille verte

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Est procède à une ouverture de poste d'agent(e) environnemental – patrouille Verte en collaboration avec la municipalité d'Eastman;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois Verts permet de subventionner une partie de l'agent(e) environnementale;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière de l'association canadienne des parcs et loisirs est une contribution non négligeable pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5032

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal mandate Mme Cynthia Sherrer, Inspectrice en environnement et adjointe en bâtiment, à effectuer la demande d'aide financière auprès du programme emplois verts de l'association canadienne des parcs et loisirs.

ADOPTÉE

7. Urbanisme et développement

7.1. CCU – M. Charles Chateauvert donne le compte rendu

7.2. **Rapport de l'inspecteur en bâtiment**

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiment du mois courant.

7.3. **Résolution d'intention d'adoption ultérieure d'un projet de règlement modifiant ou révisant le plan d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QU'à une séance extraordinaire tenue le 30 avril 2021, le conseil municipal a adopté le règlement du plan d'urbanisme 2021-386 en vue de réviser le règlement du plan d'urbanisme 2014-277;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de remplacement des règlements de



N° de résolution
ou annotation

2024-02-5033

zonage 2014-278 et de lotissement 2014-279 liés à la procédure de révision du plan d'urbanisme ont été désapprouvés par les personnes habiles à voter tel que certifié lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE, vu la désapprobation par les personnes habiles à voter des règlements, le conseil municipal a décidé de retirer les règlements de remplacement en vertu de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser et de moderniser le cadre de planification et de réglementation de l'aménagement et du développement du territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE soit réitéré l'intention du conseil municipal d'adopter prochainement un projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Bolton-Est.

ADOPTÉE

7.4. Avis de motion et dépôt –Règlement 2024-436 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2021-394

L'AVIS est donné par le conseiller Marco Legault qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2024-436 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2021-394.

La loi prévoit que dorénavant, le dépôt du règlement se fait en même temps que l'adoption de l'avis de motion et que la consultation est disponible aux citoyens sur le site Internet de la Municipalité de Bolton-Est au <http://boltonest.ca>.

Une copie du Règlement numéro 2024-436 est déposée au conseil.

DÉPOSÉE

8. Rapport financier

8.1. Comptes payés

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conformément au règlement numéro 2022-404 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et la copie de cette liste a été déposée dans la filière *SharePoint* disponible aux membres du Conseil.



N° de résolution
ou annotation

2024-02-5034

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles est de 167 961,90\$ le montant des salaires est de 23 950,90\$ et que le total de ces dépenses du mois s'élève à 191 912,80 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

8.2. Comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 117 663,18 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5035

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à payer pour le mois courant dont une copie est gardée en dossier.

ADOPTÉE

8.3. **Dépôt du rapport annuel 2023** – Application du règlement 2019-368 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, en vertu de l'article 278 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (Projet de loi 122, L.Q. 2017, c. 13), une municipalité doit prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec exige que des règles à cet effet soient prévues au règlement de gestion de contractuelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal exige que le Conseil dépose une fois l'an, un rapport annuel portant sur l'application du règlement 2019-368 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5036

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



N° de résolution
ou annotation

2024-02-5037

QUE le Conseil dépose le rapport annuel 2023 sur l'application du règlement 2019-368 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Bolton- Est.

ADOPTÉE

8.4. Ajustement de crédit article 12 compensation services municipaux

CONSIDÉRANT QUE des immeubles sont assujettis à l'article 204.19 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite ajuster le taux de la compensation prévue à l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal modifie l'article 12 du règlement numéro 2023-431 intitulé taxation pour l'exercice financier 2024;

QUE le taux prévu dans l'article 12 soit abrogé et remplacé par 0,3900 cents /100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉE

9. Rapport de la mairesse

9.1. Communication avec les citoyens

La Mairesse, Mme Vinciane Peeters, donne le compte rendu des communications avec les citoyens.

10. Rapport de la MRC Memphrémagog

10.1. Rencontre mensuelle

La Mairesse, Mme Vinciane Peeters, donne le compte rendu de la rencontre mensuelle.

11. Infrastructures et voirie

11.1 Comité d'infrastructure et de voirie – M. Marco Legault donne le compte rendu

11.2. Octroi de contrat – Fournitures plantes annuelles 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des offres de service pour la fourniture de plantes annuelles pour l'année 2024;



N° de résolution
ou annotation

2024-02-5038

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Jardins W.G. Charlebois a soumis l'offre la plus basse parmi les prix reçus, soit un montant de 3 336,51 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Jardins W.G. Charlebois répond aux exigences demandées au cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES CHATEAUVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat pour la fourniture de plantes annuelles 2024 à l'entreprise Les Jardins W.G. Charlebois au montant de 3 336,51 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

11.3. Octroi de contrat gré à gré 3 ans – balayage de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une offre de service pour effectuer le balayage printanier des routes municipales pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudicataire de 2023, soit Les Entreprises Myrroy inc., a fait un travail plus que satisfaisant;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue de Les Entreprises Myrroy inc. pour procéder au balayage printanier des routes municipales pour 2024 est de 160,00 \$/heure avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la possibilité de geler le tarif 2024 pour les années 2025 et 2026 à la signature d'un contrat de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5039

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat de gré à gré pour le balayage printanier des routes municipales pour 2024, 2025 et 2026 à Les Entreprises Myrroy inc. à raison de 160,00 \$/heure avant taxes.

ADOPTÉE

11.4. Octroi de contrat – nivelage des chemins municipaux 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres gré à gré pour effectuer le nivelage des chemins non asphaltés de la municipalité pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation L.G Inc. a été retenue pour procéder au nivelage des routes non asphaltées de la municipalité à raison de



N° de résolution
ou annotation

2024-02-5040

150,00 \$ de l'heure avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation L.G Inc. a offert un excellent service de nivelage des routes non asphaltées de la municipalité en 2023;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil octroie le contrat pour le nivelage des routes non asphaltées pour 2024 à la compagnie Excavation L.G Inc. à raison de **150,00 \$ de l'heure avant taxes.**

ADOPTÉE

12. Administration

12.1. Dépôt de la correspondance

La Greffière-trésorière, Mme Mélisa Camiré, dépose la liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier. La correspondance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

ADOPTÉE

12.2. Embauche – Inspecteur en bâtiment en partenariat avec la ville de Stanstead

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement en partenariat avec la Ville de Stanstead a été effectué via plusieurs sites de placements;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été effectuées avec des candidats pour pourvoir le poste;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines recommande l'embauche de M. Sébastien Chalifoux;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5041

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise et mandate la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme. Mélisa Camiré, à procéder à l'embauche de M. Sébastien Chalifoux à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement



N° de résolution
ou annotation

et ce, à partir du 6 février 2024, aux conditions spécifiées dans l'offre d'emploi;

QUE M. Sébastien Chalifoux soit soumis à une période de probation de trois (3) mois.

ADOPTÉE

12.3. Embauches – Journaliers à la voirie

CONSIDÉRANT QUE le service de la voirie doit combler deux postes de journalier à temps partiel durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines recommande l'embauche de M. Benoit Desgroseilliers et M. Marco Simard;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5042

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise et mandate la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme. Mélisa Camiré, à procéder à l'embauche de M. Benoit Desgroseilliers et M. Marco Simard à titre journalier à la voirie et ce, à partir du 29 avril 2024, aux conditions spécifiées dans l'offre d'emploi;

ADOPTÉE

12.4. Embauche – Préposé aux mesures des installations septiques

CONSIDÉRANT QUE l'employé de l'été dernier désire poursuivre l'emploi de préposé aux mesures des installations septiques avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'employé a fait un excellent travail;

EN CONSÉQUENCE,

2024-02-5043

**IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise et mandate la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme. Mélisa Camiré, à procéder à l'embauche de M. Baydan Maigar à titre de préposé aux mesures des installations septiques, et ce, à partir du 29 avril 2024, aux conditions spécifiées dans l'offre d'emploi;

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

**12.5. Ouverture de poste – Poste agent(e) environnemental-
Patrouille verte**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de pourvoir le poste agent(e)
environnemental- Patrouille verte;

CONSIDÉRANT QUE l'agent(e) sera partagé avec la Municipalité d'Eastman;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-02-5044 IL EST PROPOSÉ PAR : ALAIN DÉRY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil ouvre le poste agent(e) environnemental – Patrouille verte
en collaboration avec la municipalité d'Eastman;

QUE la Municipalité affiche les offres d'emplois afin de pourvoir ledit poste.

ADOPTÉE

12.6. Entériner le rapport annuel – sécurité incendie 2023

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec mandate la MRC
Memphrémagog afin de remettre le rapport annuel en matière de sécurité
et incendie de ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Est doit compléter sa partie
du rapport annuel en matière de sécurité et incendie de 2023 et le
transmettre à la MRC Memphrémagog;

EN CONSÉQUENCE,

**2024-02-5045 IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ENTÉRINER la transmission du rapport annuel en matière de sécurité et
incendie de 2023 à la MRC Memphrémagog par la Municipalité de Bolton -
Est et du service incendie de la Municipalité d'Austin et d'Eastman.

ADOPTÉE

**12.7. Nomination de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, de
l'inspectrice en environnement et adjointe en bâtiment, de
l'inspecteur en urbanisme, de l'inspecteur de la voirie et des
infrastructures et de l'adjointe à la direction**

CONSIDÉRANT QUE le rôle de l'inspecteur en bâtiment et environnement,
de l'inspectrice en environnement et adjointe en bâtiment, de l'inspecteur
en urbanisme, de l'inspecteur de la voirie et des infrastructures et de
l'adjointe à la direction est d'appliquer et de faire respecter les règlements
d'urbanisme de la Municipalité (règlement de zonage, règlement de



N° de résolution
ou annotation

2024-02-5046

lotissement, règlement de construction, règlement sur les conditions d'émission des permis de construction, règlement sur les permis et les certificats, etc.), les divers autres règlements liés à l'environnement adoptés par la Municipalité (règlement sur les pesticides, règlement sur le mesurage des boues, règlement sur la gestion des matières résiduelles, règlement sur les nuisances) de même que du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite désigner les personnes portant les titres mentionnés ci-haut à titre de personnes responsables de l'application de ces règlements et l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

**EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE NOMMER l'inspecteur en bâtiment et environnement, de l'inspectrice en environnement et adjointe en bâtiment, de l'inspecteur en urbanisme, de l'inspecteur de la voirie et des infrastructures et de l'adjointe à la direction à titre de personne responsable de l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité (règlement de zonage, règlement de lotissement, règlement de construction, règlement sur les conditions d'émission de permis de construction, règlement sur les permis et les certificats, etc.) et de l'autoriser à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

DE NOMMER l'inspecteur en bâtiment et environnement, de l'inspectrice en environnement et adjointe en bâtiment, de l'inspecteur en urbanisme, de l'inspecteur de la voirie et des infrastructures et de l'adjointe à la direction comme personne responsable de l'application des autres règlements liés à l'environnement adoptés par la Municipalité (règlement sur les pesticides, règlement concernant la vidange systématique des fosses septiques, règlement sur la gestion des matières résiduelles, règlement sur les nuisances) et de les autoriser à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

DE NOMMER l'inspecteur en bâtiment et environnement, de l'inspectrice en environnement et adjointe en bâtiment, de l'inspecteur en urbanisme, de l'inspecteur de la voirie et des infrastructures et de l'adjointe à la direction à titre de personnes responsables de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)* et de les autoriser à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement;

DE NOMMER l'inspecteur en bâtiment et environnement, de l'inspectrice en environnement et adjointe en bâtiment, de l'inspecteur en urbanisme, de



N° de résolution
ou annotation

l'inspecteur de la voirie et des infrastructures et de l'adjointe à la direction à titre de personnes responsables de l'application du Règlement concernant les systèmes d'alarme et de les autoriser à délivrer au nom de la municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement.

ADOPTÉE

13. Varia

- a) Mme la Mairesse répond aux questions reçues des citoyens par courriel.
- b) Mme Elaine Thivierge représente le PowerPoint sur le budget 2024.

14. Période de questions

La période de questions en visioconférence et en personne débute à 20h57 et se termine à 21h36.

Les sujets discutés sont :

- Budget 2024 et répartition des taxes de services et les terrains vacants;
- Résolution d'intention d'adoption ultérieure d'un projet de règlement modifiant ou révisant le plan d'urbanisme;
- La politique culturelle;
- L'octroi de contrat de l'ingénieur pour le bloc sanitaire

15. Levée de la séance

2024-02-5047

**IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 21h36.

Vinciane Peeters
Mairesse

MÉLISA CAMIRÉ
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Vinciane Peeters, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.